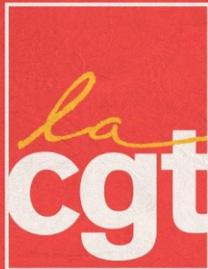


RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

AU BANGLADESH LES MANIFESTANTS IMPOSENT LEUR POUVOIR

Dès juillet des manifestations massives ont débuté à l'initiative des étudiants et puis renforcées par les travailleurs. Ainsi, elles ont réussi à faire chuter le pouvoir et imposer la démission de la première Ministre. Le gouvernement arc-bouté sur sa politique autocratique a préféré résister aux revendications plutôt qu'écouter les manifestants.

La protestation a ainsi pris une ampleur insurrectionnelle et a dépassé les sphères étudiantes. Les travailleurs ont rejoint la contestation. Devant la masse de manifestants, la première Ministre a démissionné et s'est enfuie vers l'Inde. L'armée a pris le contrôle du pays et un nouveau gouvernement devrait être formé prochainement.

Le Bangladesh est le centre mondial de la production textile et chimique à bas coût. Le 24 avril 2013, malgré les alertes, un employeur obligeait les travailleurs à retourner dans un immeuble fissuré qui s'effondra sur eux faisant près de 1 200 morts et 2 500 victimes dont certaines resteront handicapées à vie sans pension ou indemnisation au niveau nécessaire pour vivre dignement.

Le pouvoir du Bangladesh a fait du pays un des dix pires au monde en ce qui concerne les conditions du travail. La corruption permet aux employeurs, agissant pour le compte des multinationales, de violer les rares articles de loi protégeant les travailleurs. Les salaires indécents ne permettent pas d'accéder à l'éducation, la santé et la culture.

Le NGWF, organisation syndicale proche de la CGT regroupant 80% des travailleurs du textile a pris part à ce mouvement de masse. Il a subi des pertes importantes pendant les manifestations : selon les chiffres provisoires 4 responsables et 11 syndiqués ont été tués, plus de 50 blessés et plus de 100 arrestations.

La CGT adresse son soutien aux peuples du Bangladesh ainsi qu'aux travailleurs et aux syndiqués du NGWF. Elle reste attentive à l'évolution de la situation et exige que les donneurs d'ordre des entreprises fermées imposent que dans cette période les salaires soient versés sans condition.

Montreuil le 6 août 2024